ALLOCATIONS FAMILIALES

msa santé famille retraite services

Attestation de loyer

cerfa 10842*07

A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil ...

Art. D 542-17 et R 831-11 du code de la Sécurité sociale
Arrêté du 22 août 1986

Nom et prénom ou raison sociale : **LOGIS DES CADRES - FIMMOPAR**
(du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil)
Adresse : **9 RUE BORIE 42000 ST ETIENNEFRANCE**

N° de téléphone : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
N° de fax : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Adresse mél : _____@_____
N° SIRET : _____
certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) :
est (sont) locataire(s) en titre depuis le du logement situé (adresse complète) :

- S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☐ non
- Surface réelle du logement (en mètres carrés) : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ m²
- S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ oui ☐ non. Si oui nombre de colocataires (y compris le demandeur) ⌊_⌋
- Montant mensuel du loyer *(payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)*
  - Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois : _____
  Loyer sans les charges : € Montant charges : € Si meublé : montant charges comprises €
  Montant total du loyer en cas de colocation : _____ €
  - Mois de juillet, précisez l'année : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
  Loyer sans les charges : € Montant charges : € Si meublé : montant charges comprises €
- Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ☐ oui ☐ non
- S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté :
- S'agit-il d'une sous-location ? ☐ oui ☐ non. Si oui s'agit-il d'une sous-location :
  ☐ dans une famille d'accueil ☐ par une association ☐ autre (préciser) :
- S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille ☐ oui ☐ non
- **Si le logement est conventionné**
  - code bailleur ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ • code agence ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
  - code programme ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ • code locataire ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
  - n° de convention ⌊_⌋
    ☐ signée le ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ ☐ renouvelée le ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
- **S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée automatiquement au bailleur**
  - code bailleur ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ • code agence ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
  - code locataire ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

- **Dans les autres cas**, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ?
  (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois)
  ☐ oui ☐ non *(Si oui n'oubliez pas de emplir la demande de versement direct)*
- Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ oui ☐ non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
  - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
  - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³.

A ..... Le ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Signature - cachet
(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fauss déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de l Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurit sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un dro d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

>00000005002500000000<